

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 5 février 2026 à 10h00

« Niveau de vie, patrimoine, consommation et épargne des retraités »

Le dossier en bref

Préparé par le secrétariat général du Conseil, sous la direction du président du COR

Pourquoi ce sujet ? La garantie d'un niveau de vie satisfaisant pour les retraités constitue la finalité d'un système de retraite. Cet objectif peut être appréhendé dans l'absolu, en permettant d'assurer le lissage de la consommation sur le cycle de vie, ou relativement au niveau de vie des actifs, dans une optique d'équité intergénérationnelle. Sa définition renvoie à des choix collectifs en matière de solidarité et de soutenabilité des finances publiques. Ce dossier vise à éclairer ces enjeux à partir de l'analyse du niveau de vie, des comportements de consommation et d'épargne, ainsi que du patrimoine des retraités.

I. Le niveau de vie et le patrimoine des retraités

• **Pourquoi le niveau de vie est équivalent à celui des actifs alors que leur pension brute ne représente que 54 % de leur revenu brut d'activité ?** Le niveau de vie ne se mesure pas à l'aune des seuls pensions et revenus d'activité, mais à partir du revenu disponible des ménages (RDB), qui intègre les revenus du patrimoine et le système socio-fiscal (**document n° 2**). En tenant compte de la plus petite taille des ménages retraités et des économies d'échelle, le niveau de vie des retraités, égal au RDB rapporté au nombre d'unités de consommation, estimées à partir des dépenses de consommation (**document n° 4**), est équivalent à celui de l'ensemble de la population, ce qui en fait l'un des plus élevés parmi les pays suivis par le COR (**document n° 7**). Ce constat est en décalage avec les opinions : 49 % des enquêtés évaluent le niveau de vie moyen des retraités comme étant moins bon que celui de l'ensemble de la population, contre seulement 20 % qui l'évaluent comme meilleur (**document n° 5**).

• **Le passage à la retraite s'accompagne-t-il d'une dégradation du niveau de vie ?** En moyenne, non. Plus de la moitié des personnes hors de l'emploi avant la retraite voient leur niveau de vie nettement augmenter avec le passage à la retraite (**document n° 2bis**). C'est encore le cas pour 35 % des personnes en emploi juste avant la retraite. Dans l'ensemble, la baisse du taux de pauvreté est de 4,1 points au moment de la retraite.

• **Et les retraités ont-ils plus de patrimoine ?** En 2021, le patrimoine net des retraités est plus élevé de 29 % que celui des actifs (310 000 euros contre 240 000 euros). L'écart est moins important en termes de patrimoine brut (2,5 %), car les retraités sont moins endettés que les ménages d'actifs (**document n° 6**). Les retraités sont plus souvent propriétaires de leur logement que le reste de la population et ont ainsi moins souvent à payer un loyer. Le niveau de vie des retraités avec loyers imputés représenterait alors de 106,5 % de celui de l'ensemble de la population, soit un niveau très proche de celui des actifs (**document n° 2**).

• **Comment le niveau de vie relatif des retraités a-t-il évolué et comment évoluera-t-il dans le futur ?** Le niveau de vie relatif des retraités par rapport à l'ensemble de la population a fortement progressé entre 1970 et le milieu des années 1990 (+30 points), sous l'effet de la montée en charge du système de retraite et de l'amélioration des carrières, en particulier féminines, puis s'est stabilisé à ce niveau depuis. Après une hausse transitoire entre 2023 et 2025 liée aux revalorisations de pensions consécutives à l'épisode inflationniste, il diminuerait progressivement à long terme, en raison du durcissement des règles de calcul des pensions et de carrières moins dynamiques, pour s'établir autour de 90 % à l'horizon 2070 (**document n° 2**).

II. La consommation des retraités

- **Les retraités consomment-ils autant à la retraite que le reste de la population ?** Non, les retraités, notamment les plus âgés d'entre eux, consomment en moyenne un peu moins que le reste de la population (**document n° 8**), notamment en dépenses à l'extérieur du logement. Ils expriment également moins souvent des difficultés à boucler leur budget que le reste de la population (**document n° 15**).
- **Les dépenses de santé augmentent-elles avec l'âge ?** Oui, les dépenses de santé restantes à la charge des ménages (après remboursements des assurances de base et complémentaires et déduction de leur financement) augmentent en moyenne avec l'âge : leur taux d'effort représente environ 3 % des revenus des moins de 40 ans et 7 % de celui des 70 ans et plus en 2019 (**document n° 9**).
- **Et les dépenses liées à la perte d'autonomie à domicile ?** Les restes à charge des personnes âgées en perte d'autonomie vivant à domicile sont limités grâce à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et au crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile. Les réformes récentes (loi d'adaptation de la société au vieillissement en 2015 et crédit d'impôt en 2017) ont réduit les écarts entre niveaux de dépendance et divisé par deux le taux d'effort des ménages, qui augmente avec le degré de dépendance et les revenus (**document n° 10**).
- **Et qu'en est-il pour les personnes âgées vivant en établissement ?** En 2023, 3,7 % des personnes âgées de 60 ans et plus résident en établissement. Leur niveau de vie est nettement inférieur à celui des retraités vivant à domicile, avec de fortes disparités selon le genre et le statut matrimonial (**document n° 3**). Malgré les dispositifs publics d'aide (APA, aides au logement, avantages fiscaux et aide sociale à l'hébergement), le taux d'effort demeure élevé et 61 % des résidents ne peuvent financer leurs dépenses à partir de leurs seules ressources courantes, ce qui les conduit à mobiliser leur patrimoine ou la solidarité familiale (**document n° 10**).
- **Comment mieux articuler les politiques de retraite et de prise en charge de la perte d'autonomie ?** Dans un billet de blog récent, Patrick Aubert s'interroge sur l'opportunité de mieux articuler ces deux politiques en évoquant notamment la possibilité d'introduire une majoration de pension (proportionnelle ou forfaitaire) pour les retraités reconnus en perte d'autonomie et fondée sur une évaluation médico-sociale des besoins (**document n° 11**).

III – Le partage du revenu disponible entre consommation et épargne

- **Les retraités continuent-ils d'épargner ?** Oui. Les travaux récents de l'Insee montrent que le taux d'épargne net des ménages augmente avec l'âge (**document n° 13**), passant de 4 % pour les 18-29 ans à 15 % pour les 50-64 ans, puis se maintient à un niveau positif pour les 65 ans et plus (8 %). À cet égard, les ménages de 65 ans et plus auraient contribué pour environ les deux tiers à la hausse du taux d'épargne hexagonal, déjà élevé, constatée entre 2023 et 2024 (**document n° 14**).
- **Comment expliquer les comportements d'épargne et de consommation des retraités ?** Selon la théorie standard du cycle de vie, les ménages épargnent durant leur vie active afin de lisser leur consommation au moment de la retraite. Pourtant, les données empiriques montrent qu'en pratique la consommation diminue à la retraite, tandis que le patrimoine moyen reste relativement stable avec l'âge. Ce décalage peut s'expliquer par plusieurs facteurs : l'incertitude portant sur la durée de vie, un biais de sélection lié à la plus grande longévité des ménages les plus aisés, ainsi que la perception d'héritages plus tardifs. Il peut également refléter l'existence de différents motifs d'épargne, notamment un motif de précaution face aux risques de santé et de perte d'autonomie, un motif de transmission intergénérationnelle, ainsi que la détention importante d'un patrimoine immobilier peu liquide, majoritairement conservé tout au long de la retraite. Toutefois, dans le contexte français, caractérisé par un système de retraite par répartition garantissant un niveau de vie relativement élevé et par une forte socialisation des risques liés à la vieillesse, la persistance de ces comportements d'épargne et de consommation continuent d'interroger (**document n° 12**).